Accusé de réception en préfecture
021-212103550-20260916-2026-110-DE
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026

Convention ALC – Ville de Longvic
Année 2026

AVENANT N°1

Entre :

La Ville de Longvic, représentée par Madame Céline Tonot agissant en qualité de Maire, dûment habilitée par la délibération du Conseil Municipal du 16 septembre 2026

et

L'Association Loisirs et Culture, Rond-Point du 11 novembre 1918 - 21600 Longvic, représentée par son Président, Monsieur Gérard GENTY,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er :
La Ville s'engage à verser à l'Association Loisirs et Culture une subvention de fonctionnement de **25 000 €** afin de soutenir **l'équipe de football féminine au niveau de la 3ème division**.

Article 2 :
La Ville s'engage à verser à l'Association Loisirs et Culture une subvention de fonctionnement de **5 000 €** afin de soutenir **l'équipe de handball après son accession en** Championnat de France Nationale 1 Féminine**, troisième niveau national du handball français.**

Article 3 :
Les termes à la convention initiale restent inchangés.

A Longvic,
le xxxxxxxxxxx

Gérard GENTY, **Céline TONOT,**

Président de l'ALC Maire de Longvic

PROJET